PRÉFET
DU HAUT-RHIN
Liberté
Égalité
Fraternité

SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DES ENQUÊTES PUBLIQUES ET DES INSTALLATIONS CLASSÉES

Affaire suivie par : JPR/VH

Tél. : 03 89 29 22 26

pref-bepic@haut-rhin.gouv.fr

dossier n°751

DREAL Grand Est/UD68

Affaire suivie par Mme Teyssier

tél : 03 88 13 08 80

caroline.teyssier@developpement-durable.gouv.fr

00003013830_2025_08_26_JPMULLER_VIIC_suivech_APMD_0702 2024_463_CT

Le 19 SEP. 2025

Notifié par courriel :ac@jpmuller.eu et michel@jpmuller.eu

Monsieur le directeur,

L'inspection des installations classées m'a rendu compte de sa visite du 26 août 2025. Elle vous a communiqué une copie de son rapport.

Les constats effectués au cours de cette inspection révèlent que les prescriptions portées par l'arrêté de mise en demeure du 7 février 2024 sont désormais respectées.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,
pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général

Augustin CELLARD

Monsieur le directeur
Société JP MULLER
ZAC du Welschen Schlag–EuroEastPark

68300 SAINT-LOUIS